

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVA\*, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## APRÈS LE SCRUTIN

Quelle est la situation politique après le scrutin du 13 mai ? On possède maintenant des éléments d'appréciation, qui permettent de répondre à cette question. Notre confrère le *Journal* a donné des indications intéressantes et sincères. On peut, du moins, les tenir pour telles, puisque, organe nationaliste, il conclut à l'échec des nationalistes. Voici du reste le paragraphe essentiel :

« Paris assure le triomphe de la tendance nationaliste contre la tendance socialiste de gouvernement et même contre le collectivisme révolutionnaire.

Mais, en province, on ne remarque que quelques victoires du nationalisme sur des points assez disséminés du territoire : quelques victoires dans la banlieue parisienne ; quelques victoires dans la région de l'Est, quelques autres à travers la France entière : Uzès, Rennes, Nevers, Mende, Le Havre, Brest, Fontainebleau, Mantes, Etampes.

Et ces victoires sont presque annihilées par d'autres défaites aussi caractéristiques et en nombre à peu près égal : défaites subies dans toutes les régions : Quimper, Alais, Arras, Saint-Valéry-en-Caux, Rochefort, Nîmes, Montpellier, Tours, Poitiers, Nantes, Angoulême, Ivry, Neuilly.

Donc la province est restée, jusqu'ici, à peu près impénétrable au nationalisme »

Cette conclusion précise est grosse de conséquences. Qu'ont dit, en effet, les journaux nationalistes ! Que le ministère était mis en échec par les élections municipales. Si Paris comptait seul, il n'est pas douteux que sa volonté fût hostile au cabinet, mais le Conseil municipal de Paris n'est pas un parlement et il est encore moins la France.

La France, elle, au pis aller, n'est ni pour, ni contre le cabinet. Elle se dit que tous les ministres se valent et que de M. Méline à M. Millerand, il n'y a de différence que dans les programmes, et aucune dans les actes. Qu'a donc fait, jusqu'ici, le collectiviste Millerand pour ses idées ? Rien, et il a rassuré le bourgeois sur les dangers du socialisme. Le socialisme, comme le spectre rouge, est entré dans l'ordre des périls imaginaires. Et c'est précisément cela qui enrage les modérés, particulièrement M. Méline, que la soif du pouvoir talonne et qui se dit que si le socialisme n'est plus un épouvantail, il n'y a pas de motif sérieux pour renverser le ministère, dont le républicanisme et la haute valeur sont incontestables.

Or, les élections de province remettent l'épouvantail collectiviste. Reste l'affaire Dreyfus.

L'affaire Dreyfus est terminée. Les propos inconsidérés de M. Joseph Reinach n'ont pas le pouvoir de la faire revivre et surtout n'engagent pas le gouvernement. M. Reinach n'est pas ministre, que nous sachions ! Questionner le président du Conseil sur les motifs qui l'ont déterminé à ne pas contredire les propos de table de M. Reinach, comme le fait M. de Castellane, est une manœuvre qui ne justifie à son auteur qu'une syllabe de son nom, la dernière.

Très probablement M. Waldeck-Rousseau

répondra au maladroit questionneur que le jugement de Rennes a établi la vérité juridique sur la culpabilité de l'ex-capitaine, et que cette vérité juridique tous les bons citoyens doivent l'accepter. Pour ceux qui croiraient qu'elle diffère de la vérité réelle, il y a des moyens légaux qui permettent de réformer un jugement que l'on estime injuste, mais rien ne fait présumer en l'état actuel des choses, que l'ex-capitaine Dreyfus ait chance de voir accueillir son pourvoi. Il faudrait, un fait nouveau, différent de ceux invoqués l'andernier, et ce fait nouveau n'est pas encore produit. Au surplus, quand il se produira, si toutefois il se produit, comme le condamné de Rennes, libre, rendu aux siens, qu'il ne souffre plus, comme jadis, physiquement, une grosse part d'intérêt se sera détachée de lui, et son cas sera analogue à tous les cas de révision, dont on ne parle pas et qui se tranchent journellement. L'affaire Dreyfus, on peut donc l'affirmer, a existé, mais elle n'existe plus. Il n'y a plus et il n'y aura plus d'affaire Dreyfus.

Telles seront vraisemblablement les déclarations de M. le président du Conseil et nul ne pourra les critiquer.

La Trêve de l'Exposition ne sera pas violée, et c'est ainsi que l'on répondra le mieux au vœu exprimé par la province, c'est-à-dire par la France.

C. R.

## INFORMATIONS

### Election législative

JURA. — ARRONDISSEMENT DE DOLE

Inscrits : 19,776. — Votants : 16,320  
MM. Mollard, radical..... 7,050 voix.  
Bolle-Bresson, rép. m. 4,900 —  
Reballat, rép..... 3,482 —  
Il y a ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. J. Bourgeois, radical, décédé, qui avait été élu aux élections générales de 1898 par 8,069 voix contre 8,017, à M. Gyrille-Leclucier, conseiller général républicain.

### Les Elections municipales

Le ministre de l'intérieur est aujourd'hui en possession des résultats complets des élections municipales.

Dans 82 départements, y compris la Seine, ces résultats font ressortir les chiffres suivants :

Pour 33,942 communes, non compris Paris : municipalités républicaines, 24,832 ; municipalités réactionnaires, 8,519 ; municipalités nationalistes, 153 ; municipalités douteuses, 438. Balance faite des communes perdues, les républicains gagnent 1,004 municipalités. Le calcul des suffrages obtenus par les divers partis, en prenant le chiffre de voix obtenues par le candidat le plus favorisé de chaque liste, donne les chiffres suivants, Paris non compris : républicains, 4,713,467 ; réactionnaires, 2,174,332 ; nationalistes, 712,430.

### Les élections au Conseil général de la Seine

Les élections au conseil général pour le département de la Seine, ont eu lieu dimanche.

21 conseillers étaient à élire.

Presque dans tous les cantons, les nationalistes, encouragés par les succès des 6 et 13 mai, avaient présenté des candidats.

Les électeurs de la banlieue n'en ont pas voulu et leur succès a été tout-à-fait relatif. Les élections de dimanche leur ont prouvé que Paris n'était pas tout.

### Les plans de M. Déroulède

M. Déroulède, interviewé par l'*Echo de Paris* sur ses projets politiques, a déclaré qu'il organiserait une campagne de conférences faites dans tout le pays par des conseillers municipaux, ses amis qui, dans chaque ville iront développer l'idée plébiscitaire. M. Déroulède lui-même profitera d'une réunion de ses partisans pour s'expliquer dans un grand discours politique, soit le 14 juillet, soit le 4 août, soit le 21 septembre. M. Déroulède s'est déclaré opposé à toute amnistie en sa faveur et en faveur de M. Marcel Habert, qui aurait le caractère d'une grâce.

### Entre magistrats

On fait grand bruit au Palais autour d'un incident qui met aux prises la Cour d'appel et le tribunal de Château-Thierry.

A l'une des dernières audiences de la Cour, vint une affaire concernant un garde particulier, jugée en première instance à Château-Thierry.

Le président Magnaud avait prononcé un jugement très sévère contre le garde d'un hobereau de l'Aisne. Celui-ci réactionnaire vindicatif, résolut d'aller en appel.

Au cours des débats, l'avocat général, M. Pironneau, se leva pour dire qu'il se désintéressait du fond de l'affaire, mais qu'il s'associait à ce qui venait d'être dit par l'avocat sur le droit de tous les citoyens à une même justice ; qu'il n'en était pas ainsi à Château-Thierry, où le tribunal rendait des jugements dont les motifs l'excédaient et l'affligeaient !

L'avocat général ajoute : « Quand donc en aurai-je fini avec ce président de tribunal, qui est un cratère toujours en éruption ? »

Cette attaque personnelle contre le président du tribunal ne fut pas relevée par le président Borie.

Le président Magnaud a adressé, paraît-il, une plainte formelle et officielle au ministre de la justice.

### Est-ce le Doyen ?

La Corrèze posséderait-elle le doyen des conseillers municipaux de France ? On se serait tenté de le croire.

Nous apprenons, en effet, que M. Antoine Sounie, âgé de 91 ans, du village de Terrion, réélu le 6 mai, remplit les fonctions de conseiller municipal de la commune de Vitrac depuis 65 ans sans interruption.

M. Sounie a fêté sa réélection avec les voisins et amis qui lui ont apporté le « mai » traditionnel et il les a étonnés par sa bonne humeur et son entrain.

Heureux vieillard !

### Deux monstres

M. Lannelongue a présenté, à l'examen de l'académie, deux monstres offrant de curieuses particularités anatomiques. Il s'agit de deux enfants hindous, nés à Madras, que des barnums ont amenés à Paris pour les faire figurer dans une baraque, à l'Exposition.

Le premier, Permoval, âgé de 8 ans, d'intelligence très développée, grand fort et ayant l'aspect de la bonne santé, présente cette anomalie d'avoir la moitié inférieure d'un corps humain, c'est-à-dire un bassin avec deux jambes et avec toutes les annexes, enfin d'un organisme soudé à son abdomen. C'est un

monstre hétéradelphie, c'est-à-dire porteur d'un second sujet, mal développé en partie. Confondu avec lui, le sujet accessoire ou parasite, comme l'on voudra, s'insère littéralement entre le sternum et l'ombilic du sujet principal. Les fonctions naturelles sont, paraît-il, simultanées chez eux.

Le professeur Lannelongue rappelle que ces anomalies ont déjà, à diverses reprises, été signalées dans la science et qu'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire en cite dans son travail plusieurs cas étudiés et dessinés par lui. Poursuivant un examen approfondi, il fait remarquer aussi la faiblesse du lieu d'insertion. Il termine en concluant formellement à la possibilité et à la bénignité relative de l'opération.

Le deuxième sujet, Soopramani, également de Madras, est âgé de 14 ans. C'est un nain à grosse tête vieillotte, de l'aspect du légendaire Tom Pouce, qui présente cette particularité d'être pourvu d'une gibbosité mobile dans le dos. Scientifiquement, il doit être classé parmi les dégénérés et les rachitiques.

### Condamnation à Mort

La cour d'assises de la Seine vient de condamner à mort Jules Guyomar qui tua, le 18 février, boulevard d'Italie, de trois coups de couteau, dont un à la tempe, le gardien de la paix Maurs, au moment où il conduisait au poste un individu.

Cet individu faisait partie d'une bande qui renversait les étalages des commerçants.

Guyomar, devant le jury comme à l'instruction, a déclaré qu'il avait agi sous l'empire de l'ivresse, mais tous les témoins lui ont infligé un démenti. Il avait d'ailleurs frappé l'agent avec la plus grande violence. L'autopsie révèle que la lame du couteau avait pénétré de 6 centimètres dans la tête de la victime.

Le jury, dont le verdict a été impitoyable, a, cependant, signé un recours en grâce avant de se séparer. Ajoutons ce détail : Un individu que la police recherchait comme complice, dit-on, de Guyomar, a été arrêté après la condamnation au fond de l'auditoire où il avait assisté aux débats. Un garde qui fait habituellement le service dans les bals de barrière, l'a reconnu. Il avait pour cela une bonne raison, il avait jadis reçu de cet individu un formidable coup de carafe sur la tête.

## CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés le jour de l'Ascension, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas jeudi.

### Permis de chasse

Il a été délivré pendant l'année 1899, par la préfecture, 747 permis de chasse pour l'arrondissement de Cahors ; 464 par la sous-préfecture de Figeac pour l'arrondissement de Figeac et 498 par la sous-préfecture de Gourdon pour l'arrondissement de Gourdon.

### M. E. Depeyre et le Nationalisme

Un numéro du « Quercynois » tombe sous mes yeux. J'y lis un premier-Cahors revêtu de la signature autorisée de M. Etienne Depeyre, et je veux y répondre.

Monsieur Etienne Depeyre est le représentant du duc d'Orléans dans le département : il déploie franchement le drapeau royaliste ; il fait des efforts généreux pour le tenir haut et ferme dans la mêlée des partis. Il prêche dans le désert, mais il prêche ! Et à ce seul titre,



il a droit au respect et à la sympathie de tous ses adversaires politiques. Il sait bien, d'ailleurs, que sa haute loyauté et son impeccable galanterie le mettent à l'abri de toutes ces attaques violentes qui jaillissent au travers des discussions passionnées de notre époque.

A ses théories, — nationalistes aujourd'hui, mais royalistes toujours — je viens opposer une simple opinion républicaine.

M. Depeyre exprime la joie que lui ont procurée les élections de Paris.

« La bande judéo-maçonnique a été battue », dit-il, en substance « et ce succès est dû à un mouvement boulangiste qui se réclame non point d'un homme, mais d'un principe. Ce principe est le plus puissant qui se puisse imaginer : le salut et l'indépendance de la Patrie ».

D'où, le Nationalisme!

L'Antinationalisme, lui, est la plate-forme « d'une minorité de sectaires à la solde de l'internationalisme juif et franco-maçon ».

« Le traître Dreyfus, voilà le Dieu des antinationalistes, comme lui et avec lui traîtres à la Patrie Française ».

« Ce langage de M. E. Depeyre me fait rêver! M. E. Depeyre, représentant du roi, se dresse en face des antinationalistes de notre pays et leur dit: « Vous êtes des traîtres à la Patrie! »

Quel gros mot!

De pareilles appréciations doivent porter la signature d'un Drumont, d'un Rochefort, ou d'un Judet, professeurs de patriotisme vénal — on sait ce qu'en vaut l'aune —; je les vois avec tristesse couvertes de l'apostille de M. E. Depeyre.

Traîtres à la Patrie, ceux qui sur toute la surface de notre France généreuse, ont demandé à la Loi, la seule et unique souveraine, de donner, dans toute la majesté de sa force, une de ces grandes leçons qui restent comme des jalons dans l'histoire des peuples.

Ils sont nombreux, M. Depeyre, les simples citoyens qui n'ont les yeux levés vers aucune royauté, qui ont le culte unique de toutes les libertés dans la légalité et qui ont accepté avec honneur l'épithète aujourd'hui démodée de dreyfusards!

Dreyfusard, c'est-à-dire partisan acharné de la Lumière et de la Vérité.

Dreyfusard, c'est-à-dire ennemi juré de tout ce qui est mensonge et étouffement.

Dreyfusard, c'est-à-dire partisan de toutes les épurations nécessaires à la grandeur de notre armée.

Ils sont légion, M. Depeyre, les dreyfusards qui sont allés au feu, qui ont porté le sac et qui, demain, iraient défendre nos frontières! Tous les patriotes de la « Patrie Française » pourraient-ils en dire autant?

J'avais l'honneur de causer tout récemment avec un colonel retraité, officier de la Légion d'Honneur, homme fort intelligent, vieux brave de 1870 et de la Garde, impériale, combattant de Sfax et catholique sincère.

« Le mot nouveau de nationaliste m'attriste » me disait-il, et avec sa rondeur toute militaire : « Nous sommes tous des Français! je ne connais que ça! » concluait-il.

Il concluait en sage.

Je conclurai avec lui et je dirai : oui, nous sommes tous Français et tous nous aimons passionnément la Patrie. Et, dans cet amour, Dreyfus n'a rien à faire! Dreyfus est un être isolé, oublié déjà! Il a disparu, lui; mais il nous a laissé quelque chose. Du drame dont il fut le héros est née cette secte enfantee par les haines de religion et les passions politiques : le Nationalisme!

Qu'est-ce que le Nationalisme?

Au point de vue religieux, il est l'œuvre de Drumont et de quelques catholiques fanatiques qui veulent reculer de plusieurs siècles pour rouvrir une ère de persécutions au cri stupide de : « Mort aux Juifs! »

Qu'est-ce qu'il signifie donc ce cri de : « Mort aux Juifs! » lorsqu'on le voit sortir des bouches monarchistes? Il signifie simplement : guerre de races, guerre de croyances, guerre du cléricisme contre la liberté de penser, guerre — ô combien inutile et maladroite! — de toutes ces vieilles et honorables familles qui détiennent, en somme, les grosses fortunes contre la démocratie française, puissante et forte, qui veut rester maîtresse de ses destinées.

Et, au point de vue politique, qu'est donc le Nationalisme? Le boulangisme sans Boulangier, avoue M. Depeyre. C'est donc une vieille connaissance. C'est ce trottoir roulant et étroit où se rassemblent tous les adversaires du gouvernement de la République : c'est là que se concentrent toutes les réactions! Royalistes par conviction ou par atavisme, bonapartistes impénitents, cléricaux de toutes les écoles, voilà ces vieilles troupes! Telles nous les vîmes en 1889 marcher sous les ordres de Rochefort et de Déroulède, telles nous les retrouvons aujourd'hui avec les mêmes chefs, avec les mêmes soldats : c'est l'armée anti-républicaine.

L'Antinationalisme que M. Depeyre appelle le parti des traîtres à la Patrie, c'est tout simplement la République et les républicains. « Minorité de sectaires! », dit M. Depeyre; et je souris en songeant qu'un homme grave a pu écrire sérieusement que le parti républicain était celui d'une minorité.

Les antinationalistes sont donc les républicains, et ils ne sont point traîtres à la Patrie, les républicains! Que M. Depeyre songe donc à l'Armée Française telle que l'a faite la République! Qu'il se souvienne de la France républicaine travaillant depuis trente ans dans le silence et dans la Paix au relèvement de son drapeau; et il reconnaîtra que, sans le concours d'un Roi, mais par la seule volonté d'une démocratie, ce drapeau a repris dans le ciel

bleu la grande place réservée aux couleurs françaises.

Et je présume que M. Depeyre a commis une confusion involontaire, lorsque indistinctement, il oppose à son critérium nationaliste, les théories antinationalistes et les théories sociales internationalistes. M. Depeyre sait parfaitement que l'internationalisme est bien loin de ce débat.

Le Nationalisme, c'est la Réaction.

L'Anti-Nationalisme, c'est la République.

Les situations sont bien tranchées. Tous les Républicains, du rose tendre ou rouge écarlate, ont su trouver leur camp.

Que M. Depeyre et son Roi en soient bien convaincus!

CAHORS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mai 1901

Dimanche les nouveaux conseillers municipaux se sont réunis pour la première fois de la session.

Vers 2 heures, de nombreux citoyens emplissaient la salle du Conseil, attendant l'entrée des élus : ceux-ci ne se firent pas attendre.

A 2 heures et quart, tous avaient pris place, et presque aussitôt, M. Costes déclare la séance ouverte, et procède à l'appel nominal : Tous sont présents, excepté M. Ségy, qui s'est fait excuser.

M. Costes proclame les résultats des élections municipales des 6 et 13 mai, déclare élus les 27 conseillers, et le conseil municipal constitué.

Cette formalité accomplie, M. Costes appelle le doyen d'âge à la présidence. C'est M. Besse qui prend place au fauteuil, pour procéder à l'élection du maire.

Auparavant, il donne lecture de l'article de loi concernant cette élection, et immédiatement après l'élection a lieu.

Votants : 26; majorité : 14.

M. Costes, 25 voix élu.

Bulletin blanc : 1.

M. Costes est proclamé maire à l'unanimité.

Très touché par cette nouvelle marque de confiance, que depuis 16 ans ses collègues lui manifestent, M. Costes revient occuper le fauteuil présidentiel, et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers collègues.

« Ce n'est pas sans quelque émotion que je me vois pour la cinquième fois appelé aux honorables fonctions de maire de ma ville natale. J'en suis profondément touché.

« Car si au cours d'une administration déjà longue mon dévouement absolu à nos institutions républicaines et aux intérêts de notre chère cité; si mon vif désir de m'inspirer toujours dans mes actes de vos résolutions et de vos vœux ont été des titres à votre bienveillance, et ont déterminé vos libres suffrages, merci.

« Nous continuerons donc messieurs avec le concours des nouveaux élus à qui je suis heureux de souhaiter ici la bienvenue, à nous occuper ensemble des intérêts de notre bonne ville, surtout de notre vaillante population ouvrière qui nous a donné une si éclatante marque d'estime et de confiance.

« Nous tâcherons de réaliser tous les progrès compatibles avec l'état de nos ressources en consacrant toute notre activité à la bonne gestion des affaires communales, avec une sollicitude particulière pour les humbles et les déshérités.

« Certes, c'est une tâche assez grande pour satisfaire les plus nobles âmes.

« Nul de nous, je le sais, n'y faillira sous l'égide de la République ».

Ces paroles prononcées avec une voix vibrante d'émotion et de conviction produit un grand effet sur les nombreux auditeurs : de tous côtés s'élèvent d'enthousiastes applaudissements, le public voulant ainsi non seulement souligner les belles paroles du maire, mais encore témoigner sa satisfaction, sa joie, de voir à nouveau élever à la plus haute dignité de la ville celui pour qui chacun éprouve et respecte et profonde estime.

Les conseillers procèdent ensuite à l'élection du premier adjoint.

Votants : 26; majorité 14

M. Mazières : 23 voix élu.

Bulletin blancs 2.

M. Mazières se lève et dit :

« Messieurs et chers collègues, je vous remercie de la nouvelle marque d'estime dont vous m'honorez une fois de plus.

« Soyez certains que votre confiance ne sera pas trompée et, m'associant aux paroles de M. le maire, je vous promets que je ne marchandrai jamais mon concours à l'œuvre municipale et républicaine déjà commencée ».

L'élection du 2<sup>e</sup> adjoint a lieu :

Votants 26; majorité 14.

M. Parazines : 23 voix élu.

Bulletins blancs : 3.

A son tour, M. Parazines remercie ses collègues, s'associe aux paroles de MM. Costes et Mazières, et assure le conseil de tout son dévouement pour l'œuvre à accomplir.

Pour la session de mai, il y a à élire un secrétaire :

Ont obtenu : MM Combarieu, 15 voix ; Rouffy, 10 voix ; Vinel, 1 voix.

M. Combarieu est élu secrétaire.

Puis le conseil s'occupe de la composition des diverses commissions

Commission des finances : 7 membres sont à élire.

A ce sujet, M. Cayla fait observer que 5

membres seraient suffisants, et qu'il ne s'agit pas de faire comme auparavant, c'est-à-dire d'envoyer à chaque commission la moitié du conseil municipal.

M. Brunies réplique que 7 membres sont nécessaires, et que M. Cayla est dans l'erreur quand il prétend que la moitié du conseil municipal siègeait dans les commissions : Là dessus, petit tumulte, assez vive discussion entre plusieurs conseillers, ce qui fait dire à M. le maire un bien joli mot :

Allons messieurs, ne commençons pas sitôt, s'il vous plaît.

Par 23 voix contre 3 (MM. Ausset, Cayla, D'Armagnac), 7 membres doivent composer les commissions.

Le vote a lieu aussitôt.

Sont élus : MM. Mazières, Combarieu, Tassart, Cloup, Périé, Fournié, Ségy.

Commission des travaux publics (7 membres) : sont élus : MM. Parazines, Rouffy, Soulié, Ausset, Rous, Combelles, Besse.

M. Ausset dit qu'il n'a pas le temps en ce moment de faire partie d'une commission : il demande à être remplacé et prie le conseil de vouloir bien désigner un autre membre.

On lui répond que cela importe peu, que rien ne l'oblige à siéger, et que lorsqu'il voudra assister aux commissions, quand il aura le temps, il n'aura qu'à s'y rendre.

Et l'incident est clos.

Commission de l'enseignement (5 membres) sont élus : MM. Cloup, Mazières, Combarieu, Parazines, Fournié.

Commission des vœux et objets divers (10 membres). Sont élus : MM. Parazines, Combarieu, Combelles, Cloup, Rous, Tassart, Périé, Fournié, Vincens, Ausset.

Il reste à nommer quatre délégués, deux pour la commission administrative de l'hospice et deux pour la commission du bureau de bienfaisance.

Commission administrative de l'hospice. Sont élus : MM. Mazières et Bousquet; M. Delport qui faisait partie auparavant de cette commission, ayant décliné toute candidature, son mandat de sénateur le retenant à Paris.

Commission du bureau de bienfaisance. Sont élus : MM. Rouffy et Combarieu.

La nouvelle municipalité est définitivement installée. Elle s'occupe alors de différentes questions

Elle donne un avis favorable à la demande de bourse formulée par M. Loygues pour son fils Gaston Loygues, à l'école militaire de santé de Lyon.

Des avis favorables sont donnés en faveur de demandes comme soutiens de famille formulées par les soldats Rescoussié, Hugonneng, Barthélemy, Vican, Luga, Berger, Riols, Bach.

Deux demandes de pensions sont renvoyées à la commission des finances.

M. le Maire dit qu'il a reçu de M. le Préfet une lettre lui annonçant qu'un concours de dressage aura lieu à Cahors, le 16 juin prochain, sur la place Thiers, qui pour cette occasion sera clôturée sur un espace de 50 mètres de longueur et 25 de largeur.

Il demande que la municipalité prenne à sa charge les frais de clôture.

Approuvé.

Il est 4 heures 1/4. l'ordre du jour est épuisé et M. le Maire lève la séance publique, mais invite les conseillers à se réunir, hors séance, pour la discussion de deux vœux présentés par quelques conseillers.

Le premier vœu présenté par les conseillers républicains est ainsi conçu :

« Les conseillers municipaux soussignés, interprètes des sentiments de leurs électeurs, sont heureux de féliciter et de remercier M. le président du Conseil des ministres et ses collaborateurs de leur dévouement à l'œuvre de défense républicaine qu'ils ont énergiquement entreprise contre les menées cléricales et cesariennes. »

M. d'Armagnac prend la parole et dit que quel que soit son désir de ne pas froisser les sentiments de ses collègues, il ne peut accepter ce vœu.

Il ajoute que tous connaissent ses sentiments, aussi il croirait manquer à sa conscience et au mandat que lui ont confié les électeurs chrétiens, s'il ne protestait pas contre ce vœu.

M. Delport assure M. d'Armagnac que ses collègues n'entendent froisser aucune conviction, aucun sentiment religieux, et que ce vœu ne s'adresse qu'aux cléricaux et dont l'immixtion dans les affaires est un danger pour nos institutions.

M. d'Armagnac persiste dans sa protestation car, dit-il, les curés ont depuis longtemps comme tout le monde, adhéré à la République.

M. Ausset refuse également de s'associer à ce vœu, le Conseil dit-il, a assez d'affaires municipales à traiter, sans s'occuper des affaires politiques; en principe, nous ne devons pas faire de politique au Conseil municipal.

On lui répond que l'on n'est plus en séance du Conseil et que c'est en citoyens que les conseillers municipaux adressent ce vœu au gouvernement.

Rien n'y fait : M. Ausset ne signe pas.

Ce vœu est adopté par les 24 conseillers présents.

M. Costes donne lecture du vœu présenté par M. Cagnac; il est ainsi conçu :

Les conseillers municipaux soussignés, réunis hors séance ont émis, à la majorité, le vœu suivant :

« Attendu que dans ces dernières élections municipales, on a vu se réaliser les plus monstrueuses alliances sous le nom de nationalisme;

« Attendu que sous ce masque se cachent toutes les réactions avec la complicité des agents du cléricisme qui n'est jamais désarmé, et qui combattent toujours contre nos institutions démocratiques;

« Attendu qu'il est du devoir de tout gouvernement de s'opposer aux entreprises des factieux par les moyens légaux;

« Engagent le gouvernement à frapper à la tête le cléricisme, en décrétant le retour des biens de main-morte à la nation, et en outre de décider que ces biens serviront de base à la création des retraites ouvrières.

MM. d'Armagnac, Cayla et Ausset, s'opposent à ce vœu qui n'en est pas moins adopté par 23 voix.

Et la séance est levée.

Les débuts de la « Cigale Divonienne »

Dimanche soir, une agréable fête était offerte par le V. S. C. et par la Cigale Divonienne à leurs membres honoraires et à leurs familles.

La jeune *Estudiantina cadurcienne*, qui compte à peine une année d'existence, devait se faire entendre pour la première fois et, toujours bienveillants, les membres du V. S. C. avaient tenu à faciliter les débuts des jeunes mandolinistes qui, disons-le de suite, ont eu un grand succès.

La fête avait lieu dans les jardins du café Tivoli, admirablement décorés et illuminés. Un public nombreux et des mieux composés avait répondu à l'invitation du V. S. C.

Favorisée par un temps délicieux, la fête a été très réussie.

Les jeunes artistes, sous l'habile direction de M. Nouyrit, ont exécuté d'une façon impeccable les morceaux annoncés au programme. Leur succès a été considérable.

Chaleureusement applaudis et plusieurs fois bissés, nos excellents mandolinistes ont dû allonger le programme d'une façon tout à fait imprévue.

Nous sommes heureux de les féliciter sans réserve de ce succès qui nous permet d'espérer d'autres concerts non moins agréables.

Il nous reste un double devoir bien agréable à remplir, d'abord celui de remercier le V. S. C. et tout particulièrement son aimable président, M. Lacaze, de la charmante soirée qu'il a si bien organisée et ensuite de féliciter sincèrement M. Di-sès, le président de la *Cigale*, qui a droit à tous nos éloges pour la part qui lui revient dans cette petite fête qui aura certainement un lendemain.

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population qui s'est opéré pendant le mois d'avril dernier, parmi la population de notre ville :

Naissances, 20, se décomposant comme suit : garçons, 12; filles, 8, dont une naturelle; mort-nés, 4.

Mariages, 8; divorces, néant.

Décès, 21, dont 4 de moins d'un an; 2 de 1 à 19 ans; 2 de 20 à 39 ans; 3 de 40 à 59 ans; 10 de 60 ans et au-dessus.

Les causes de ces décès sont : phtisie pulmonaire, 2; autres tuberculoses, 1; congestions et hémorragies cérébrales, 4; maladies organiques du cœur, 1; bronchite chronique, 1; pneumonie, broncho-pneumonie, 4; sénilité, 3; autres causes de mort, 5.

Dans ce nombre se trouvent trois décès à l'hospice dont un domicilié dans la commune et deux hors la commune.

Probité

M. Philippe Bru, domestique chez M. le docteur Caviole, ayant trouvé dans la rue du Lycée, une montre en argent, s'est empressé de la remettre à son propriétaire, M. Birot-Letourneau.

Cour d'assises

Quatre affaires sont appelées à la session d'assises qui s'ouvrira le 11 juin, sous la présidence de M. Bêteille, conseiller à la cour d'appel d'Agen :

Epoux Gatignol, de Loupiac : parricide. Ministère public, M. Chaigne, procureur de la République; défenseurs, M<sup>e</sup> Bourdin et Besse.

Cammas, de Boissières : incendie volontaire. Ministère public, M. Lagarde, substitut; défenseur, M<sup>e</sup> Besse.

Delbreil, de Cassagne : assassinat. Ministère public, M. Chaigne; défenseur, M<sup>e</sup> Bourdin.

Grégory, de Calvignac : attentats à la pudeur. Ministère public, M. Lagarde; défenseur, M<sup>e</sup> Besse.

Chien enragé

Hier matin, un chien parcourait à une allure folle, les boulevards, poursuivant et mordant ses congénères qu'il rencontrait.

M. Combelles, conseiller municipal, l'abattit de deux coups de fusil.



M. Pagès, vétérinaire municipal, a déclaré que ce chien était enragé.

En conséquence, 11 chiens et une chatte mordus ont été abattus hier ou aujourd'hui.

En outre, le maire a pris un arrêté invitant les propriétaires de chiens à tenir ces animaux muselés ou en laisse, et à les abattre s'ils ont été mordus, faute de quoi, l'application sévère de la loi sera faite contre les propriétaires qui ne se conformeraient pas à l'arrêté.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 19 au 22 mai 1900  
Naissances

Faugères Georges, au moulin de Labéraudie.

Planacassagne Jeanne-Marie-Antoinette, rue Donzelle, 3.

*Publications de mariages*

Alibert Maurice, cultivateur et Gourgou Marie, sans profession.

Rosignol Antoine-Elie, sergent-major au 7<sup>me</sup> et Mercier Françoise-Louise, sans profession.

Sastres Charles-Cyprien, cultivateur et Robert Héloïse, sans profession.

*Décès*

Bousquet Henri-Pierre-Jean, frère des écoles chrétiennes, 30 ans, célibataire, rue Saint-Claire, 50.

Pouget Marguerite, veuve Combebias, 83 ans, sans profession, rue Saint-Barthélemy, 37.

Fourès Jeanne, veuve Mignot, 66 ans, sans profession, rue Barry, 19, à St-Georges.  
Gaucher Eugénie, sans profession, 18 ans, célibataire, au couvent du refuge, cours de la Chartreuse.

Batut Antoine, cordonnier, 68 ans, rue Saint-Barthélemy, 4.

**Arrondissement de Cahors**

**PUY-L'EVÊQUE.** — Election du maire et de l'adjoint. — On nous écrit :

Malgré la coalition des cléricaux-réactionnaires, leur campagne acharnée et toutes leurs intrigues, et notamment l'intervention du conseiller général du canton M. Puech, maire et M. Deltil, adjoint républicains, ont été réélus à une forte majorité.

En outre, dans la nuit du 19 au 20 courant, une explosion a eu lieu devant la maison du docteur Rouma, et un écriteau le menaçant de mort a été placé sur le mai qu'on lui a planté à l'occasion de son élection au Conseil municipal.

Plainte a été portée à la gendarmerie, et une enquête est ouverte.

On nous assure que toutes ces menaces ne l'ont pas empêché de voter pour le parti républicain.

En conséquence, nous lui adressons toutes nos félicitations.

**CANTON DE PUY-L'EVÊQUE.** — NOMINATION DE MAIRES ET ADJOINTS.

Lacapelle-Cabanac — M. Du Mas, maire, M. Loussert, adjoint.

Vire. — M. Durou, maire, M. Combes, adjoint.

Touzac. — M. Arnal, maire, M. Lasjunies, adjoint.

Maurouac. — Deux conseillers seulement se sont présentés à la mairie.

Duravel. — M. Ilier, maire, M. Calassou, adjoint.

Le conseil est composé de 10 réactionnaires et 2 républicains.

Sérignac. — M. Laval, Maire, M. Sagnes adjoint.

Floressas. — M. Brugalières, maire.

**TOUZAC.** — On nous écrit :

Le nouveau conseil municipal est composé de la façon suivante :

Républicains ultra-modérés et clérico-réactionnaires ..... 4

Républicains radicaux ..... 4

Deux ont donné leur démission.

M. Arnal a été élu maire avec 6 voix, sur 8 votants et deux bulletins blancs (rallié au radicalisme).

M. Lasjunies a été élu adjoint avec 4 voix au bénéfice d'âge (républicain ultra-modéré et cléricale à outrance).

**PESCADOIRES.** — Contrairement à ce que nous avait fait dire une correspondance erronée, le conseil municipal est composé de 9 réactionnaires et un républicain. M. Dellard,

réactionnaire militant a été élu maire par 9 voix sur 9 votants. M. Dellard a voté pour lui !... craignait-il de ne pas être élu ?

**St GÉRY.** — Election du maire. — Après trois tours de scrutin, donnant chaque fois à MM. Cayla et Marron le même nombre de voix, M. Marron modéré, est élu au bénéfice de l'âge contre M. Cayla radical.

Ce résultat était prévu : les modérés ayant pris M. Marron dans ce but.

L'élection de l'adjoint n'a pu avoir lieu. Tous les conseillers étant sortis après l'élection du maire pour aller se rafraîchir, le parti modéré a dépassé le délai fixé et les conseillers radicaux se sont dispersés sans attendre leur retour.

Une nouvelle convocation aura lieu à cet effet.

**PRAISSAC.** — Foire. — Cours ordinaire sur les bœufs et moutons.

Jeunes porcs en hausse.

Volaille à bon marché.

Lapins, environ 25 cent. la livre.

Oisons de 4 à 5 fr. la paire.

Canetons de 1 fr. 25 à 2 fr. 50 la paire.

Blé de 10 à 11 fr. 50 les 4/5.

Maïs de 8 fr. 50 à 9 fr. les 4/5.

Pommes de terre de 4 à 5 fr. les 4/5.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — Tribunal correctionnel. — Audience du 19 mai. — A l'ouverture, le tribunal prononce une condamnation à l'amende pour délit de chasse en temps prohibé.

Noël Asfaux, âgé de 21 ans, né à Calviac, ancien garçon de café à Paris, repris de justice dangereux, dont nous avons récemment relaté l'arrestation pour attaque nocturne, comparait sous l'inculpation de coups et blessures seulement. Le tribunal lui octroie deux mois d'emprisonnement.

Jean Vielmont, âgé de 55 ans, né à Saint-Julien-d'Empare (Aveyron), cultivateur, sans domicile fixe, est inculpé de mendicité. Le tribunal confirme le mandat de dépôt.

L'audience se termine par le renvoi à huitaine, pour supplément d'enquête, d'une affaire de colportage d'allumettes de contrebande introduite par l'administration des contributions indirectes.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON.** — Conseil municipal. — Dimanche dernier, à 2 heures de l'après-midi, les membres du nouveau conseil municipal se sont réunis à la mairie pour procéder à la nomination du maire et des adjoints.

L'élection a eu lieu au scrutin secret. Ont été élus :

Maire : M. Linol, conseiller général.

1<sup>er</sup> adjoint : M. Cabanès, ex-pharmacien.

2<sup>e</sup> adjoint : M. Dauillac, huissier.

Aussitôt après la proclamation de leur nom, chacun de ces messieurs a prononcé une allocution de circonstance fort goûtée.

M. le maire surtout a particulièrement été très heureux dans son improvisation.

Aussitôt après on a procédé à la nomination des diverses commissions.

— Nous apprenons au dernier moment que les membres du conseil municipal doivent offrir un banquet, dimanche prochain, à MM. Linol, Cabanès et Dauillac, à l'hôtel du Lion d'Or, pour fêter leurs écharpes.

— **Fanfare.** — Contrairement aux plus vieilles traditions gourdonnaises, la fanfare a changé le lieu habituel de ses concerts pour mener, paraît-il, une véritable vie.... nomade à travers les divers quartiers de la ville, plus ou moins propices pour cela.

C'est Saint-Siméon qui a eu l'honneur d'inaugurer une mesure que rien ne nécessitait, prise même peut-être un peu trop à la hâte et qui privera désormais beaucoup d'amateurs de ces saines distractions du plaisir d'entendre nos braves musiciens.

Quel endroit, en effet, plus propice, plus commode, plus central, mieux approprié que nos charmantes et ombrées Allées de la République ?

On pourra m'objecter qu'on a voulu faire... la cour (sans doute dans un but intéressé) aux habitants des quartiers excentriques. Pour nous, cette décision ne peut être qu'arbitraire puisqu'on a été obligé de faire un choix parmi les nombreux emplacements qui existent. Comment limiter équitablement ces endroits ?

Beaucoup ont protesté, dimanche, par leur absence, contre un pareil changement aussi inopportun qu'inattendu. Un grand nombre d'autres très honorables personnes nous ont déjà assuré qu'elles protesteraient d'une façon plus énergique encore sans tarder en demandant leur radiation de membres honoraires.

Nous espérons que le bureau goûtera les raisons que nous venons de donner et qui sont l'écho de presque toute la population et qu'il voudra bien reconnaître avec nous que ce n'est pas de ce côté qu'il peut songer à faire des améliorations.

La fanfare s'est très bien reconstituée sous l'habile et intelligente direction de notre jeune chef. Les musiciens paraissent tous remplis de bonne volonté. Espérons qu'on aura à cœur d'effacer au plus tôt cette ombre du tableau.

E. 1000.

**VAYRAC.** — Election de la municipalité. — Séance du 20 mai.

M. Granouillac Léon, radical, maire sortant réélu.

M. Gay Jacques, adjoint sortant réélu.

M. Cocula Henri conservateur, adjoint spécial de la section de Mézels réélu.

**PINSAC.** — Le 20 mai, le Conseil municipal a élu à l'unanimité : M. Delpech, maire et Mouraud, adjoint.

La réaction est en deuil ; et elle y est pour longtemps.

**LANZAC.** — Ont été élus : Maire, M. Gardette ; adjoint, M. Faurel.

**SOUILLAC.** — Ont été élus : M. Malvy, maire ; MM. Lascoux et Claret, adjoints.

**SOUILLAC.** — Probité. — Le 19 mai, jour de foire à Souillac, le nommé Firmin Guiral, propriétaire à Loupiac, a trouvé un porte-monnaie renfermant 130 fr. Il s'est empressé de déclarer sa trouvaille au commissaire de police. La dite somme a été remise aussitôt à son propriétaire, Pierre Pinsac, propriétaire à Bassalque, commune de Cuzance.

**PEYRILLES.** — Accidents. — Ces jours derniers, le nommé Mège Jean, domestique à Peyrilles, chez M. Rodes, propriétaire, labourait, quand le bœuf qu'il conduisait prit peur : Mège voulut retenir l'animal, mais celui-ci renversa le jeune homme qui tomba sur le soc de la charrue et se fit une profonde et très grave blessure au pied droit.

M. le Dr Clary qui a donné les premiers soins à Mège, a déclaré qu'un long repos serait nécessaire pour le rétablissement du blessé.

— A Peyrilles également, un autre accident s'est produit.

Un jeune homme conduisait un cheval attelé à une charrette, quand par suite d'un violent cahot, le véhicule se renversa ; le conducteur n'eut pas le temps de se garer, et eut le genou presque broyé.

Le Dr Clary lui a prodigué les soins que nécessitait son état grave.

**Cycles Gladiator**

Eu vente à l'usine Gladiator au Prè St-Gervais (Seine)

**BULLETIN FINANCIER**

La Bourse sans être très animée est ferme dans son ensemble.

Nos rentes se négocient le 3 0/0 à 101,05 et le 3 1/2 0/0 à 102,05.

Très bonne tenue des actions des sociétés de crédit.

La Banque Brocard 5 rue Drouot, met actuellement en vente au prix de 525 fr. 10.000 actions de 500 fr. entièrement libérées de la C<sup>ie</sup> générale de charbonnages, cette Société constituée au capital de 10 millions, exploite les gisements de houille de Zolotoïé et de Bokowoki, situés dans le riche bassin du Donetz. L'extraction atteindra pour l'exercice en cours, environ 160.000 tonnes ce qui représente un bénéfice probable de 6 à 8 0/0 du capital, la production s'élèvera probablement à 300.000 et même 500.000 tonnes vu l'impulsion donnée aux travaux.

Les placements en valeurs mobilières ne sont pas les seuls qui intéressent l'épargne. Une combinaison nouvelle pratiquée par la Nationale Vie sous le nom d'assurance dotale mérite d'attirer l'attention.

Constituer à un enfant une dot au moyen de versements annuels, qui ne seront payés que pendant la vie du père, de telle sorte que si celui-ci venait à mourir après le paiement d'une seule prime, le capital n'en serait pas moins payé à l'enfant s'il était vivant à l'échéance du contrat.

Ainsi un père âgé de 29 qui veut assurer à son enfant âgé de un an une dot de 10.000 fr. payable à sa majorité, devra verser à la Nationale Vie une prime annuelle de 381 fr. Il suffirait de porter la prime à 405 fr. pour stipuler le remboursement de toutes les primes payées en cas de mort de l'enfant.

Renseignements au siège social 18 rue du 4-Septembre et chez les agents généraux dans tous les départements.

**VENTE PAR SOUSCRIPTION PUBLIQUE**

DE 10.000 Actions de 500 francs chacune

DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CHARBONNAGES

Mines de Zolotoïé et Bolowski

DONETZ (Russie Méridionale)

Société anonyme au capital de 10.000.000 de fr.

Prix de Vente : 525 francs

Payables (En souscrivant Fr. 125) Total : 525 f.

(A la répartition... 150)

(Le 20 juin... 250)

Il y aura réduction proportionnelle s'il y a lieu

**EXPOSÉ**

**Situation.** — Les importantes Mines de Houille de Zolotoïé et de Bokowoki sont situées dans le riche bassin houillier de DONETZ (Russie Méridionale), sur le Chemin de fer de la Compagnie du Sud-Est, gares de Marlevka et de Krestnaïa, avoisinant les Charbonnages de : Varvaropol, Lougansk, Maximeff, Centre du Donetz, Krivol-Rog, Briansk.

**Gisement.** — Zolotoïé contient 40 millions de tonnes, réparties en 12 couches, permettant une extraction annuelle d'environ 500.000 tonnes, durant une centaine d'années.

**Exploitation et Bénéfices.** — La production actuelle est de 160.000 tonnes et pourra atteindre, après trois années, 500.000 tonnes.

Voici, d'après les ingénieurs des mines et experts, les chiffres progressifs de la production et des bénéfices pour les prochaines années :

Années	Production	Bénéfice du charbon, cours act.
Exercice 1900	158.400 f.	1.188.000 f.
— 1901	290.000	2.175.000
— 1902	290.000	2.175.000

La Souscription sera ouverte les Mardi 29 et Mercredi 30 Mai

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES DES A PRÉSENT :

à PARIS : à la BANQUE BROCARD, 5, rue Drouot.

DANS LES DÉPARTEMENTS

Chez tous les Banquiers, Agents de Change et Changeurs

ON PEUT SOUSCRIRE PAR CORRESPONDANCE

**Minerai de SOUFRE de BIABAUX**

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oïdium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRES, ingénieur, général de la Compagnie.



LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XVIII

ELLE PRIT DE NOUVEAU LE FARDEAU DE LA VIE

— Je lui en parlerai demain, et nous partirons après demain. Puisqu'il le faut, autant le faire sans retard. Je crois que ce voyage lui fera le plus grand bien.

Le capitaine ne perdit pas de temps ; il entama le sujet avec sa fille aussitôt après le déjeuner le lendemain matin.

Il alla la trouver dans le jardin où elle aimait à s'établir avec un livre. Ce n'était pas pour lire, car ses auteurs favoris lui étaient devenus tout à coup insupportables, mais elle aimait à se trouver seule, loin du mouvement et en plein air.

Elle aimait à écouter, rêveuse, le murmure des arbres, le chant des oiseaux et à regarder les nuages nacrés flotter au dessus d'elle dans l'azur du ciel.

Elle avait perdu le désir et la force des promenades ; elle ne sortait jamais au-delà de la grille, excepté dans les matinées de dimanche pour aller lentement à la petite église de Sainte-Croix et écouter sans y rien com-

prendre, l'abbé Francis prêcher la patience et la résignation.

Elle était assise sous un vieux pommier, à l'ombre des branches au travers desquelles le soleil venait se jouer dans ses cheveux.

Elle releva la tête en entendant venir son père et lui sourit doucement.

Elle l'aimait toujours beaucoup, mais pas comme elle l'avait aimé autrefois ; elle semblait avoir perdu pour toujours le pouvoir d'aimer avec la force et le dévouement des anciens jours.

— Ma pauvre enfant, dit-il en la regardant tristement ; que puis-je faire pour te rendre ta fraîcheur perdue ?

— Suis-je pâle ? demanda-t-elle avec indifférence. Qu'importe ? Je me sens assez bien.

— Je ne le crois pas. Tu deviens une ombre. Aimerais-tu à changer de place ? Aimerais-tu à faire un voyage par ce beau temps ?

— Je n'y tiens pas, papa.

— Mais tu viendras pour me faire plaisir ? Je te conduirai dans le Sud et je te ramènerai à l'automne, quand tu seras redevenue ma Kate d'autrefois.

Il n'y eut ni plaisir, ni désir sur sa figure, elle se retourna un peu sur l'herbe.

— Tu viendras avec moi, ma chère ! Eunice nous accompagnera et nous visiterons toutes les grandes villes de ce nouveau monde, que tu désirais tant connaître.

— Je ferai tout ce qu'on voudra, dit-elle avec apathie.

— Veux-tu donner tes ordres à Eunice pour qu'elle fasse tes malles aujourd'hui ? Nous par-

tirons demain si tu es prête.

— Oui, papa.

— Ogden restera ici, continua le capitaine en baissant la voix : je n'ai encore parlé à personne de Henry ; je vais aller leur parler à tous deux.

— Oui, papa.

Elle le regarda s'éloigner de cet air las qui lui était devenu habituel et se leva pour aller donner ses instructions à Eunice qu'elle trouva dans la lingerie avec Agnès.

Elle lui donna ses ordres et retourna prendre sa place sous le vieux pommier, où elle resta toute la journée dans une sorte d'assoupissement.

Le jour du départ se leva sans nuages et tout tiède.

Grâce, son frère et Evelyne, accompagneront les voyageurs jusqu'à la gare.

Les adieux de Kate furent très froids, même avec Evelyne.

Pourquoi regretter de se séparer de quelqu'un, puisque tout le monde était faux et trompeur ?

Elle avait perdu une chose : le cœur ?... l'espérance ?... la conscience ?... elle ne savait trop ; mais une chose qui avait parlé haut en elle, et qui maintenant était froide et silencieuse comme la tombe.

Les trois amis revinrent à la vieille et tranquille demeure par une chaude après-midi.

Comme elle était silencieuse et déserte cette maison maintenant ! On eût dit du silence solennel amené par la présence de la mort.

Cependant Grâce et Evelyne eurent une

consolation dans leur isolement.

Frank restait dans le village, il avait cédé aux sollicitations de l'abbé Francis.

Le docteur Duval, avait dit le jeune prêtre, est suranné, plein de préjugés contre les innovations de la science moderne et tout à fait à l'ancienne mode. Il nous faut un jeune homme, surtout maintenant que cette fièvre se répand partout.

Une fièvre intermittente s'était en effet propagée au commencement du printemps et augmentait depuis les chaleurs.

La cause pouvait provenir des miasmes du marais, mais plusieurs personnes étaient mortes et plus d'une restait au lit pendant ces belles journées de juin.

— Votre devoir vous appelle ici, avait dit l'abbé Francis ; vous pouvez nous rendre de grands services : restez.

Le docteur était resté et s'était installé à l'auberge du village, et le docteur Duval, comme le Maire de Venise, s'était trouvé tout à coup sans occupation.

Tout le monde aimait le jeune docteur, si différent du docteur Duval.

On lui savait gré de s'asseoir au chevet des malades et de causer gaiement avec eux ; aussi se trouva-t-il bientôt très occupé, mais pas assez cependant pour ne pas trouver le temps d'aller passer une heure au château.

Juillet arriva, et avec lui une lettre du capitaine Danton pour Grâce.

(A suivre).

ON DEMANDE UN ELEVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors. Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Luthérie. — Pournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

LE VÉRITABLE EXTRAIT DE VIANDE **LIEBIG** est un PUR JUS de VIANDE de BŒUF TRÈS CONCENTRÉ dont l'Utilité dans la Cuisine journalière est incontestable. SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET MARCHANDS DE COMESTIBLES.

HUILES & SAVONS Représentants sérieux demandés dans toutes communes. Appoint. 80 fr. par mois ou remises très avantageuses.

Théophile Berthon, à Salon (B.-du-Rh.).

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) — Sommaire du n° 1408, du 19 mai, 1900.

Les Caraïbes, par le marquis de Nadaillac. — Origine des eaux souterraines, par Edmond Bonjean. — Vaccin de chèvre, par Flamet. — Nouvelle formation de combat pour les escadres. — Les panoramas de l'Exposition ; le Stéréorama, le Transibérien, par G. Wareschal. — Unire des constructions métalliques, par Daniel Bellet. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 14 mai 1900, par Ch. de Villedeuil. — Transmission de force motrice et traction électrique, par J. L. — Nouveau calcographe, par D. Lebois.

Ce numéro, contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 20 mai 1900.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — L. Savin-Desplages : Une Politesse. — Jules Mary : Matemoiselle Guignol (suite). — Pierre Sales : Fille de Prince (suite). — Capitaine Darrit : L'invasion noire (suite). — Comte Léon Tolstol : Résurrection (suite). — J. Laurencé : Deux frères d'armes (fin). — Pierre Maël : Reine-Marguerite. — V<sup>o</sup> Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

PARIS-EXPOSITION et la vie à bon marché par l'ALMANACH-HACHETTE

Quel rêve ! Voir Paris et ses merveilles, voir l'Exposition et ses merveilles, et ne pas dépenser davantage que si l'on n'avait pas quitté son chez soi !

Il y a là un secret, une recette merveilleuse... Qui la donne ?

Un volume charmant, un volume que tous ceux qui savent lire auront demain dans la main : le Paris-Exposition, publié par la Librairie Hachette avec de belles illustrations, de nombreux plans en noir et en couleurs, des bons et des primes qui attribuent à tout lecteur des avantages exceptionnels et vraiment extraordinaires, pour voir, avec de fortes réductions de prix les principales attractions de l'Exposition.

L'annonce de la mise en vente du Paris-Exposition rédigé par les collaborateurs de l'Almanach-Hachette, a été accueillie avec enthousiasme par les 800,000 lecteurs de cette publication dont la célébrité est proverbiale dans le monde entier.

Ce guide de Paris et de l'Exposition n'est pas seulement un intéressant et aimable compagnon, mais un ami sûr, un ami dévoué, cherchant avant tout l'intérêt et le plaisir de ses lecteurs.

Grâce à lui, à ses indications, à ses conseils, ceux qui veulent vivre pour 4 ou 5 francs par jour, à Paris, pendant l'Exposition, le peuvent sans s'imposer plus de privations que les milliers de Parisiens qui vivent de la sorte.

Le Paris-Exposition est, en effet, le seul Guide qui donne les adresses et indique les prix des restaurants populaires.

Rédigé avec cette entente de la vie pratique qui fait l'immense succès de l'Almanach Hachette, le Paris-Exposition est un Guide rapide, clair, précis, qui conduit droit au but.

Avec un pareil Guide, les avantages sont incalculables : on peut d'avance tracer son itinéraire, régler ses moindres dépenses, savoir ce qu'il faut voir, et à quelle heure on peut le voir. Et l'on est initié à toute la vie de Paris par l'expérience des vieux Parisiens qui ont rédigé ce Guide, le plus complet et le plus pratique qui ait jamais été publié.

Son prix n'est que de 1 fr. 50, et cette somme sera bien vite rattrapée par l'acheteur pour peu qu'il use des nombreuses primes et avantages attachés à ce guide qui rapporte au lieu de coûter.

Un coup d'œil jeté sur la table des matières suffit pour convaincre que le Paris-Exposition de l'Almanach Hachette est indispensable comme Guide, à ceux qui viennent à Paris, et nécessaire comme livre de lecture et de renseignements à ceux qui restent chez eux et qui, cependant, ne peuvent se désintéresser d'une œuvre aussi grandiose et universelle que l'Exposition de 1900.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Transport des Instruments agricoles La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans vient de soumettre à l'homologation ministérielle la proposition d'inscrire dans ses tarifs les dispositions ci-après, relatives aux prix de transport des instruments agricoles. D'une gare quelconque à une gare quelconque du réseau.

TAXES PAR TONNES DES BARÈMES CI-APRÈS

1° Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 <sup>e</sup> 14
De 101 à 200 — — — — — en sus	0 13
De 201 à 300 — — — — — — — — —	0 11
De 301 à 600 — — — — — — — — —	0 08
De 601 à 700 — — — — — — — — —	0 07
De 701 à 800 — — — — — — — — —	0 05
De 801 à 1000 — — — — — — — — —	0 04
Au delà de 1000 — — — — — — — — —	0 03

2° Par wagon d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 <sup>e</sup> 11
De 101 à 200 — — — — — en sus	0 09
De 201 à 500 — — — — — — — — —	0 08
De 501 à 600 — — — — — — — — —	0 06
De 601 à 700 — — — — — — — — —	0 05
De 701 à 900 — — — — — — — — —	0 03
Au delà de 900 — — — — — — — — —	0 02

Les Batteuses, Faucheuses, Locomobiles, Machines à battre, Moissonneuses, Presses à fourrages, Pressoirs et Semoirs, non emballés, envoyés en location ou en réparation bénéficieront, au retour, d'une réduction de 50 0/0 sur les prix des barèmes ci-dessus, lorsque le retour aura lieu dans les six mois qui suivront la date de l'expédition.

D'une gare quelconque du réseau à Bordeaux-Bastide ou St-Jean, Nantes et Saint-Nazaire.

TAXES PAR TONNE DES BARÈMES CI-APRÈS

1° Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :

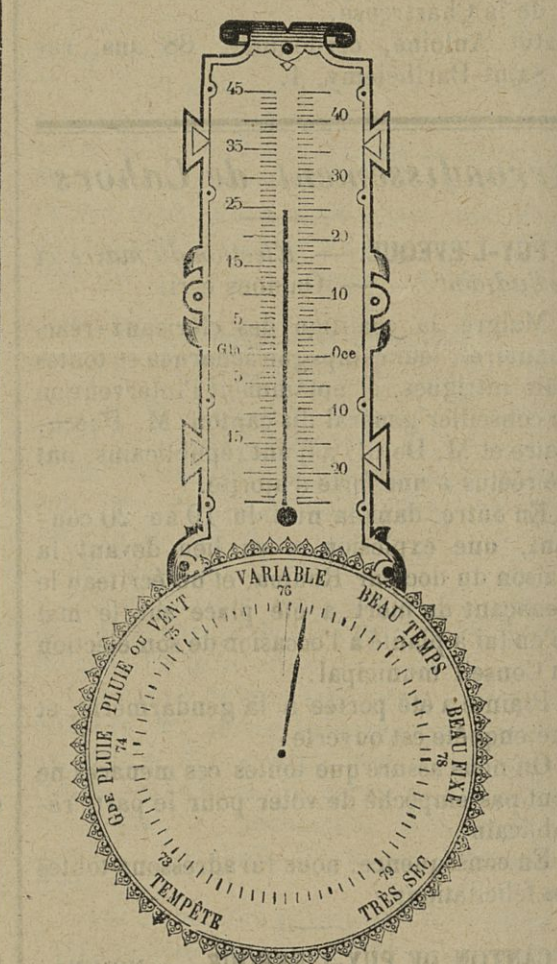
Jusqu'à 150 kilom., par kilom.....	0 <sup>e</sup> 08
De 151 à 200 — — — — — en sus	0 07
De 201 à 500 — — — — — — — — —	0 04
De 501 à 800 — — — — — — — — —	0 025
Au delà de 800 — — — — — — — — —	0 01

2° Par wagon chargé d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 50 kilom., par kilom.....	0 <sup>e</sup> 08
De 51 à 200 — — — — — en sus	0 06
De 201 à 300 — — — — — — — — —	0 04
De 301 à 400 — — — — — — — — —	0 035
De 401 à 500 — — — — — — — — —	0 03
De 501 à 700 — — — — — — — — —	0 015
Au delà de 700 — — — — — — — — —	0 01

Ces barèmes ne comprennent pas les frais accessoires de manutention.

Les prix des barèmes sont majorables pour les colis pesant isolément plus de 10,000 kilogrammes.



Température minima du jour : 7. id. maxima de la veille : 24,5. Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

- Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes. — M<sup>me</sup> CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta. — Mile Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie. — Mile MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie. — M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

LOUVRE DENTAIRE 20 nouveaux cabinets modèles, antiseptiques. Parole, mastication, hygiène de la bouche, garanties par es NOUVELLES DENTS ARTIFICIELLES B. S. G. D. G. Brochure illustrée franco sur demande.